

Définition génocide : sens, critères et exemples clés

Identifier et employer correctement la notion de génocide — Fiche d'exercice

Durée indicative : **45 min**

Prénom :

L'essentiel à mobiliser

- Un génocide désigne la destruction intentionnelle, totale ou partielle, d'un groupe humain visé pour son identité.
- Les groupes protégés par la Convention de 1948 sont les groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux.
- Le mot génocide est forgé par le juriste Raphaël Lemkin et reconnu en droit international par l'ONU après la Seconde Guerre mondiale.
- Un génocide se distingue d'un massacre par l'intention de détruire un groupe en tant que tel.
- La Shoah, le génocide des Arméniens et le génocide des Tutsi au Rwanda sont des exemples historiques majeurs.

Exercices

Exercice 1 — Maîtriser la définition

Répondez précisément aux questions en mobilisant les mots-clés du cours.

Donnez une définition complète du mot génocide.

Expliquez pourquoi un génocide ne peut pas désigner n'importe quel massacre.

Citez les quatre types de groupes protégés par la Convention de 1948.

Qui a forgé le mot génocide et dans quel contexte cette notion est-elle reconnue par le droit international ?

Exercice 2 — Distinguer génocide, massacre et crime contre l'humanité

Pour chaque situation, indiquez si le terme génocide peut être employé avec certitude à partir des informations données. Justifiez votre réponse.

Situation A : une armée tue de nombreux civils lors d'une opération militaire, mais le document ne montre pas de volonté de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

Situation B : un pouvoir organise la déportation et l'assassinat d'un groupe religieux dans le but de le faire disparaître totalement ou partiellement.

Situation C : une population civile est persécutée, déportée et assassinée pour des motifs politiques, mais elle n'est pas visée comme groupe national, ethnique, racial ou religieux au sens de la Convention de 1948.

Exercice 3 — Analyser un document décrit

Lisez la description du document, puis répondez aux questions. Document décrit : un extrait d'un discours officiel affirme qu'un groupe ethnique est un danger pour la nation, ordonne son exclusion de la société et appelle à sa destruction physique. Des administrations, des forces armées et des milices sont mobilisées pour arrêter, déplacer puis tuer les membres de ce groupe.

Relevez deux indices montrant que le groupe est visé pour son identité collective.

Relevez deux indices montrant l'existence d'une organisation de la violence.

Expliquez pourquoi ce document peut être utilisé pour caractériser une intention génocidaire.

Quelle précaution un historien doit-il garder avant de conclure définitivement à un génocide à partir d'un seul document ?

Exercice 4 — Rédiger une réponse argumentée

Rédigez une réponse courte et structurée en vous appuyant sur les connaissances du cours.

En 8 à 10 lignes, expliquez pourquoi la notion de génocide est une notion juridique et historique précise.

Dans votre réponse, utilisez au moins deux exemples historiques parmi : le génocide des Arméniens, la Shoah, le génocide des Tutsi au Rwanda.

Terminez par une phrase expliquant pourquoi il est important d'employer ce mot avec rigueur.
